

29 DEC. 2008

URBAT PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital de 14 320 000 euros
Siège social : 47, quai du Verdanson, 34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 352 588 727

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 DECEMBRE 2008

Les associés de la société par actions simplifiée URBAT PROMOTION, au capital social de 14.320.000 euros divisé en 143.200 actions, ayant son siège à Montpellier (34000), 47, Quai du Verdanson, se sont réunis au siège social, sur la convocation du président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Ordre du jour

- Lecture du rapport établi par le président,
- Nomination d'un président en remplacement de M. Alain CLAUSEL DE COUSSERGUES démissionnaire,
- Approbation de la convention de prestations de services administratifs conclue avec la société HC,
- Approbation de la convention de refacturation conclue avec la société HC,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain CLAUSEL DE COUSSERGUES, en sa qualité de président de la société.

Madame Dorothee DELMAS est désignée comme secrétaire.

Les commissaires aux comptes titulaires de la société, régulièrement convoqué, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes remise en main propre,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- le rapport établi par le président,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun associé huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Le Président déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés après avoir pris acte de la démission de M. Alain CLAUSEL DE COUSSERGUES, président de la société, de ses fonctions décident de nommer :

En qualité de président :

La société HC – Société par actions simplifiée au capital de 31 037 000 € – 47, quai du Verdanson – 34000 Montpellier – RCS Montpellier 499 752 293

Représentée par M. Alain CLAUSEL DE COUSSERGUES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Président, les associés approuvent la convention de prestation de services administratifs conclue avec la société HC, société par actions simplifiée au capital de 31 037 000 €, dont le siège social est situé à Montpellier (34000) – 47 quai du Verdanson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 499 752 293 RCS Montpellier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Président, les associés approuvent la convention de refacturation conclue avec la société HC, société par actions simplifiée au capital de 31 037 000 €, dont le siège social est situé à Montpellier (34000) – 47 quai du Verdanson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 499 752 293 RCS Montpellier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

↳

Tout pouvoir est laissé au porteur d'une copie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Ad

P. P. M.